

CHAPITRE VI

LA RENTE FONCIÈRE

1. GENESE DE LA RENTE FONCIERE ET DU CAPITALISME AGRAIRE

Un modèle formel élaboré à partir de l'évolution
de la région du Lac Alaotra à Madagascar

Jacques CHARMES

L'évolution que nous allons retracer semble exemplaire à plus d'un égard et nous serions tentés de dire que, pour arriver au même aboutissement, il suffirait de franchir les mêmes étapes, c'est-à-dire mettre en œuvre les mêmes moyens, tant il est vrai que cette reconstitution historique, une fois réalisée, nous donnait à penser qu'il était possible de déduire ce qui allait arriver à partir des décisions et des événements qui marquent chaque étape.

Mais par cette remarque préliminaire, il ne s'agit pas de tenir un propos d'apprenti-sorcier, mais simplement d'inciter à la recherche d'évolutions ou de tendances plus générales, derrière le cas particulier présenté. Nous nous attacherons d'ailleurs à présenter essentiellement un modèle formel de cette évolution, en limitant au strict minimum nécessaire à la compréhension, ces références aux faits concrets. Ainsi espérons-nous susciter et faciliter une démarche comparative qui devrait montrer si ce cadre est partiellement ou totalement opératoire, pour l'analyse de situations diverses, ou s'il ne l'est d'aucune façon.

Un tel exercice se fonde évidemment sur des réalités concrètes, observées par des enquêtes directes en 1972-1974, ou connues à travers de nombreux documents d'archives (1). Toutefois, malgré l'abondance relative des informations, portant sur la période historique analysée, il subsiste certaines zones d'ombre. Mais on peut les éclairer en puisant dans l'arsenal des schémas d'évolution qu'ont expérimentés d'autres régions (2), ou en émettant des hypothèses logiques sur les développements qui ont pu conduire d'une situation de départ

(1) Le lecteur en trouvera un exposé ordonné, dans le sens du modèle décrit, dans la bibliographie des travaux de l'auteur.

(2) Comme celle de la plaine de Marovoay qui a connu également la constitution d'une rente foncière.



connue à une situation d'arrivée également connue. Il ne s'agit pas, pour autant, d'un exercice d'école, et le modèle présenté nous semble parfaitement adapté au processus de transition qu'a connu la région du Lac Alaotra à Madagascar.

Certes, la cuvette du Lac Alaotra présente un certain nombre de caractéristiques qui la particularisent : tout d'abord, et comme ailleurs dans l'île, l'existence d'une caste d'esclaves jusqu'à son abolition en 1896 ; ensuite la fertilité des terres, raison du développement d'une colonisation agricole européenne relativement intense ; enfin, une monoculture à la fois vivrière, commerciale et d'exportation : le riz.

Ces facteurs ont joué de telle sorte que la transition qu'a connue la société du Lac Alaotra n'a pas le caractère graduel, presque imperceptible, qui est le propre de ce phénomène, et qui transforme insensiblement les structures de l'ancienne société en vecteurs de sa dissolution et de sa fusion dans l'économie de la marchandise et du profit (3). Mais pour avoir été plus rapide et plus fortement déterminée par des facteurs externes, la transition de la société du Lac Alaotra n'en est que plus facile à observer et à analyser, sans être fondamentalement différente du processus général à l'œuvre dans toutes les sociétés soumises à l'impact des rapports monétaires.

Quatre stades bien précis ont marqué ce passage de la région du Lac Alaotra d'un système de production très extensif et peu productif fondé sur l'esclavage domestique, à un système de production intensif et mécanisé sur lequel s'est développé un capitalisme agraire dynamique :

– Le premier stade est consécutif à l'abolition de l'esclavage et se caractérise par une première vague de constitution d'une rente foncière malgache (1896-1900).

– Le second stade est marqué par le développement d'une colonisation agricole européenne parasitaire que l'on pourrait qualifier de féodale (1900-1920).

– Le troisième stade connaît l'apparition d'une colonisation agricole européenne de type capitaliste, et une seconde vague de constitution d'une rente foncière malgache (1920-1960).

– Le quatrième stade, qui coïncide avec la période qui suit l'indépendance, est marqué par une réforme agraire qui va susciter l'apparition d'un capitalisme agraire (1960-1974).

Première vague de constitution d'une rente foncière malgache, consécutive à l'abolition de l'esclavage (1896-1900)

L'esclavage est aboli en 1896 par le passage du statut de protectorat au statut de colonie. Mais pour des raisons militaires (lutte contre la rébellion), politiques (crainte de s'aliéner la classe politique des maîtres), et économiques (assurer la production des subsistances dans une période troublée), des mesures conservatoires et transitoires sont prises. Et la nouvelle législation du travail aussitôt mise en chantier vise à limiter les effets de l'abolition sur l'organisation du système de production antérieur fondé sur l'esclavage domestique.

(3) Voir référence bibliographique n° 4.

Le principe de la liberté du travailleur ne garantissant pas que l'ancien esclave reviendrait librement louer ses services à son ancien maître, il fallut « prêter un brin de secours policier à cette pauvre loi de l'offre et de la demande ». Les affranchis furent ainsi tenus de passer « librement » des contrats avec les propriétaires. Ce n'est que rarement qu'ils purent bénéficier de distributions de terres confisquées aux rebelles et, en aucun cas, le libérateur ne leur vint en aide pour mettre à leur disposition les moyens de production et les avances en vivres nécessaires à la mise en culture de nouvelles terres.

Le problème fondamental à résoudre dans une telle période transitoire peut en fin de compte se résumer ainsi : d'une part, il fallait que les propriétaires puissent continuer à disposer de la force de travail nécessaire à la mise en exploitation de leurs terres et que la récente libération risquait de faire s'évanouir ; d'autre part, il fallait que ces nouveaux affranchis puissent disposer des moyens de production (terre, semences, troupeaux, avances) nécessaires à la mise en culture de nouvelles terres, ou d'anciennes terres qui pourraient leur être attribuées. La solution était évidente : il suffisait d'organiser l'échange entre le surplus de force de travail des uns, et le surplus de moyens de production des autres : les contrats de métayage passés à cette époque ne sont rien d'autre que l'organisation juridique de cet échange.

Et dès ce moment-là se trouvent mis en place les deux registres sur lesquels vont jouer les structures sociales de la région de l'Alaotra pour se perpétuer en se transformant à travers les diverses étapes de l'histoire du dernier siècle.

Le premier de ces registres est constitué par les diverses formes de métayage : le passage au nouveau régime du travail va en effet consister, tout comme dans le cas des grands domaines du Moyen Age européen entourés de tenures serviles, à attribuer des lopins de terre à des familles d'esclaves affranchis qui pourront ainsi subvenir par elles-mêmes à leurs besoins de subsistance. A l'exception des rizières confisquées aux rebelles, ces lopins de terre ne sont pas concédés en pleine propriété, mais simplement en usufruit : ce sont les maîtres qui en conservent la propriété effective, encore que, s'agissant de terres lignagères, il n'y ait pas encore, à proprement parler, d'appropriation privée véritable.

Deux cas peuvent se présenter : ou bien ce lopin a une superficie supérieure à celle strictement nécessaire à la satisfaction des besoins de subsistance, et la concession se fait alors en contrepartie de la récolte ; ou bien ce lopin correspond à la production de subsistance nécessaire et il est alors concédé contre le travail non rémunéré sur une parcelle dont le produit sera la pleine propriété du maître : c'est d'ailleurs ce cas qui correspond le mieux à la réserve entourée de tenures du grand domaine médiéval, et qui permet au maître de constituer la réserve sur les terres les plus fertiles en ne laissant aux métayers que les terres marginales.

Tout se passe donc comme si le métayer mettait en culture une superficie double ou triple de celle qui est nécessaire à ses besoins immédiats, comme s'il ne percevait donc que la moitié, le tiers et parfois les deux tiers du produit de son activité. Tels sont en effet les trois types de répartition du produit qui semblent avoir été agréés par les parties prenantes au moment du passage au nouveau régime de travail, et qui étaient toujours observables aux alentours de 1960.

Comment expliquer cette diversité des modes de répartition qui correspond évidemment à une diversité des conditions des contrats ?

La productivité des terres intervient certainement à ce niveau, mais cet

élément n'explique pas tout. Et il n'est sans doute pas abusif de penser que les taux de partage de la production ont été établis en fonction de la superficie « contrôlée » par le maître et du nombre d'esclaves qu'il possédait. Ainsi, lorsque le nombre d'esclaves possédés était relativement important par rapport à la superficie de terres contrôlées, la subsistance des affranchis (les lots qui leur furent concédés) pouvait impliquer la mobilisation des deux-tiers de la production : alors le contrat stipulait que le propriétaire n'avait rien d'autre à fournir que la terre, l'exploitation était à forte intensité de travail, et le taux de la rente foncière, c'est-à-dire le rapport du taux de partage de la récolte au taux de partage des frais culturels, était maximum. Par contre, lorsque la superficie des terres était relativement plus importante que le nombre des esclaves, les tenanciers pouvaient ne disposer que d'un tiers de la production et devaient, en contrepartie, mettre en culture une superficie triple : comme leur force de travail et leur productivité étaient limitées, l'exploitation était alors à forte intensité de capital, et les travaux auxquels participait le propriétaire étaient ceux qui mettaient en jeu le cheptel : labour-piétinage (4), ou encore ceux qui exigeaient des fonds importants, en nature ou en argent, permettant de mobiliser une main-d'œuvre extérieure : c'est en effet le seul cas de métayage qui prévoit des avances d'argent sans intérêt de la part du propriétaire.

Contrairement à ce qu'un examen hâtif des choses pourrait laisser penser, le premier type de contrat est beaucoup plus dur pour le tenancier que le second type ; car, dans l'un et l'autre cas, le volume de la production qui reste entre les mains du métayer est à peu près le même, alors que dans le premier cas, sa force de travail sera d'autant plus mise à contribution que les avances d'argent ou les prêts de capital non stipulés par les contrats, ne se feront pas sans intérêt. Remarquons également que ce premier cas peut se traduire par une extension de la superficie du domaine, s'il existe des terres vacantes, et alors la position d'équilibre stable semble bien être celle du métayage « à moitié » qui tend aussi à se généraliser, ce que nos observations de 1972 semblent confirmer. Mais le premier type de contrat peut aussi se traduire par un échange de la force de travail excédentaire contre l'usage du capital en surplus dans le second type de situation.

Toutefois, ce n'est pas uniquement dans cet échange mutuel que les rentiers fonciers vont équilibrer leurs systèmes de production : les premiers, nous l'avons vu, vont avoir tendance à étendre leur domaine jusqu'à la pleine utilisation de la force de travail dont ils disposent ; quant aux seconds, ils vont s'efforcer de mobiliser la force de travail qui leur fait défaut à l'extérieur du système de la rente foncière, par exemple auprès de ceux des autres esclaves, qui avaient bénéficié de la distribution des terres des rebelles, et qui ne disposant pas du capital requis, pour la mise en culture, furent poussés à échanger leur force de travail ou même une partie de leur production contre le capital qui leur faisait défaut. De tels arrangements, qui ne furent pas très difficiles à mettre en place, puisqu'il existait déjà des contrats de métayage sur les troupeaux, préfigurent ce que nous avons appelé le « capitalisme agraire », mode d'exploitation qui se développera surtout à partir de 1960. Il est important de noter que, durant cette première phase de constitution de la rente foncière, le

(4) Le piétinage des rizières par les troupeaux tenait lieu de labour et de préparation du sol dans le système de production traditionnel. C'est le labour au tracteur qui remplace de nos jours le piétinage traditionnel.

rapport à la terre est tout à fait second, en regard du rapport à la force de travail et au capital (cheptel et avances).

Mais en faisant des esclaves affranchis les métayers du maître, le colonisateur fournissait au maître un premier commencement de preuve dans le sens d'une appropriation privée des terres lignagères collectives. Ce commencement de preuve allait prendre tout son sens lorsque le colonisateur posa la question foncière, provoquant ainsi une seconde vague de constitution de la rente foncière.

Seconde vague de constitution d'une rente foncière malgache : le colonisateur et le bon régime d'appropriation des terres

« Ce qui importe le plus à la prospérité d'une colonie naissante, c'est un bon régime d'appropriation des terres. Toute l'histoire coloniale prouve surabondamment l'influence décisive que le régime des terres a sur l'avenir d'une jeune colonie. » Ainsi s'exprimait Leroy-Beaulieu, théoricien de la colonisation.

La loi du 9 mars 1896 reconnaissait, en faveur des Malgaches, la propriété des terrains sur lesquels ils avaient bâti ou qu'ils avaient eu l'habitude de cultiver, avec la faculté de les faire immatriculer : il s'agissait par là de « constituer et transformer la propriété foncière indigène de façon à la livrer à la circulation et à la faire rentrer dans notre système économique ». Mais cette loi demeura lettre morte aussi longtemps que la colonisation agricole européenne resta peu importante, puisque, ainsi que le remarqua ultérieurement un administrateur colonial : « La propriété individuelle rencontre peu d'enthousiasme, sauf à l'approche des étrangers. » Car c'est bien la crainte de la spoliation qui va précipiter à partir de 1920 la constitution de la propriété foncière autochtone, par le recours à la loi de 1896.

Jusque vers 1920, en effet, l'ouverture de la région à la colonisation agricole européenne s'était effectuée sous la forme de concessions à titre gratuit ou quasi-gratuit d'immenses domaines qui ne furent jamais mis en valeur, les concessionnaires se contentant de pressurer les populations qui y vivaient en prélevant des redevances. Du moins cette colonisation parasitaire ne remettait-elle pas en question les droits des premiers occupants.

Il va en aller tout autrement lorsque, désireux d'édicter un régime foncier capable d'assurer la mise en valeur véritable de la région, le colonisateur entreprend la délimitation de périmètres de colonisation et de réserves indigènes.

Les spoliations que ne manquèrent pas d'entraîner la fixation des limites des terres réservées à la colonisation, et les craintes suscitées par la fixation des limites des superficies réservées aux cultures indigènes vont entraîner une frénésie d'immatriculations qui se traduiront par une redistribution considérable de la carte foncière :

— Les anciens maîtres n'auront généralement aucune peine à faire valoir leurs droits fonciers puisque les contrats de métayage leur apportaient la preuve d'une mise en valeur, au titre de la loi de 1896.

— D'autre part, avec ce système de production fondé originellement sur l'esclavage domestique, coexistait bien entendu un mode de production lignager au sein duquel la mise en culture était effectuée par les hommes libres (5).

(5) A côté de la caste des nobles, ou Andriana, et des esclavages ou Andevo, il existait une troisième caste, celle des hommes libres ou Hova.

La peur de la spoliation ne les épargna pas plus que les autres, et un certain nombre de chefs de lignage firent ainsi procéder à l'immatriculation des terres de leur lignage, en demandant à leurs dépendants d'apporter les témoignages requis par les services de la conservation foncière. Les administrateurs coloniaux s'étonnèrent ou se gaussèrent alors de ces exploitants traditionnels qui se retrouvèrent du jour au lendemain transformés en métayers, sans élever la moindre récrimination. En réalité, cette transformation des rapports de production ne fut pas perceptible immédiatement, mais il est vrai qu'en faisant des chefs de lignage-chefs de terre, des propriétaires fonciers, l'enregistrement du service des Domaines figeait en une structure latifundiaire un système foncier lignager qui n'avait évidemment pas un tel caractère. Et sous l'effet des facteurs de désagrégation internes et externes, la prestation due aux aînés allait pouvoir se transformer en pure redevance de métayage.

— Il n'est pas exclu d'ailleurs que, dans de telles circonstances, quelques dépendants aient pu faire procéder à des immatriculations propres tout comme d'ailleurs certains esclaves affranchis, mais le phénomène resta très certainement limité.

— Sur les périmètres de colonisation mêmes, un certain nombre de Malgaches (surtout originaires des plateaux de l'Imerina) purent se faire attribuer des concessions de moyenne étendue, et les autorités coloniales furent d'ailleurs surprises de l'ampleur de ce mouvement.

Il est difficile aujourd'hui de connaître l'amplitude relative de ces divers mouvements de constitution de la propriété foncière. Mais une chose est certaine, c'est qu'en l'absence d'une main-d'œuvre « libre » s'offrant sur le marché du travail, le métayage sous ses diverses formes tendit à se généraliser comme mode de faire-valoir, et certains rapports d'administrateurs n'hésitent pas à le présenter comme une variété de contrat de travail plus que comme un véritable mode de tenure du sol.

La structure ainsi mise en place tendit à se figer de plus en plus, les dévolutions successorales ne contribuant qu'au morcellement de la petite propriété, et n'entamant guère les grands domaines. Mais la rareté de la main-d'œuvre continuait à se faire sentir et à prendre de plus en plus d'acuité avec le développement de la technique du repiquage qui requiert, comme la moisson, la mobilisation d'une force de travail importante, durant un laps de temps très court. Des courants migratoires saisonniers tendent alors à s'instaurer en provenance de l'Imerina, et surtout la mécanisation va prendre son essor et marquer profondément la période qui suit l'indépendance.

La mise en question de la rente foncière par la réforme agraire, et sa reconversion en capitalisme agraire (1960-1974)

Dans l'euphorie qui succède à l'indépendance, les idées socialisantes n'ont aucun mal à fleurir. Rachetant à bas prix des concessions dont les colons européens cherchent à se débarrasser, le jeune État envisage de les redistribuer à des paysans sans terre. Dans l'Alaotra, l'idée fait boule de neige, et une réforme agraire ne tardera pas à être mise en œuvre, selon les principes suivants :

- remembrement des terres ;
- aménagement des réseaux hydrauliques ;
- redistribution des terres :

a) à leurs anciens propriétaires, mais pour des superficies plus faibles : « telles que, compte tenu des accroissements prévisibles de rendements, elles rapportent à leurs propriétaires des revenus au moins égaux à ceux qu'ils touchaient auparavant » ;

b) à des paysans sans terre, dans la proportion de 30 % des attributions, grâce aux superficies gagnées sur les anciens propriétaires, ou achetées aux anciens colons européens ;

— interdiction du mode de faire-valoir indirect, et réglementation des ventes de terres.

Quels allaient être les effets d'une telle réforme agraire sur les structures sociales fortement dissymétriques qui s'étaient mises en place au cours du siècle précédent ? Afin de répondre à cette question, un détour méthodologique s'impose, qui nous permettra de poser sur un plan plus général le problème de la rente foncière (6). Une étude statistique du nombre de métayers et de leurs propriétaires, et des superficies mises en métayage ne suffit pas, en effet, pour conclure à l'expansion ou à la régression de la rente foncière.

Les contrats de métayage suivent des règles bien connues et déterminées qui subordonnent le partage de la récolte (dans les proportions $1/3$, $1/2$ ou $2/3$) à une certaine répartition des travaux cultureux entre le preneur et le bailleur. Lorsqu'on évalue les divers travaux cultureux en termes monétaires, on s'aperçoit que dans tous les cas, le propriétaire bénéficie d'un avantage absolu.

Nous appellerons « prix fictif de location de la terre » cet avantage absolu, et « taux de la rente foncière » cet avantage traduit en termes relatifs. Le taux de la rente foncière est ainsi le rapport du taux de partage de la récolte (taux de métayage) au taux de partage des frais cultureux.

Les calculs effectués en termes monétaires pour la période antérieure à la réforme agraire, montrent que le taux de métayage et le prix fictif de location de la terre évoluent en sens inverse du taux de la rente, c'est-à-dire que lorsque le taux de la rente diminue, le prix de location de la terre augmente. Au contraire, dans la période postérieure à 1960, à taux de métayage devenu constant ($1/2$), prix de location de la terre et taux de la rente évoluent dans le même sens ; dans certains cas, le prix de location de la terre devient même négatif, et alors le taux de la rente perd sa signification première ; c'est là un signe indubitable de régression de la rente foncière, mais surtout une preuve que certains propriétaires fonciers se retrouvent dans une situation de dominés par rapport à leurs métayers : le prix fictif de location de la terre, devenu négatif, doit céder la place à un prix fictif de location du matériel d'exploitation dont le monopole est devenu plus important que celui de la terre, et le taux de la rente foncière disparaît derrière le taux du profit agraire.

Nous avons en effet appelé « capitalisme agraire » cette situation dans laquelle le propriétaire du capital d'exploitation (tracteurs notamment) impose des contrats particulièrement avantageux pour lui à des propriétaires fonciers obligés de recourir à ses services.

Que s'est-il passé en effet ? Le balancier de l'Histoire ayant à nouveau consacré la contestation des dominants, ceux-ci ont cherché dans leur passé récent, les moyens de sauvegarder leurs attributs : sans bœufs ni avances, les esclaves

(6) Voir références bibliographiques nos 1 et 2.

(7) Ces références contiennent les principaux éléments bibliographiques utilisés dans l'analyse présentée.

affranchis n'avaient pu conquérir leur autonomie ; sans matériel d'exploitation ni avances, les paysans sans terre, bénéficiaires de la réforme agraire, retomberaient rapidement sous le pouvoir des anciens dominants : ceux-ci comprennent d'autant mieux où était leur salut que ce n'était pas la première fois, du moins pour certains d'entre eux, qu'ils se trouvaient dans une telle situation.

Prêts de faire-valoir et regroupement des producteurs furent de dérisoires remparts au bas de ces lignes de plus grande pente que suivirent les grands propriétaires fonciers.

Aussi la propriété foncière et le métayage ne sont-ils plus des concepts pertinents pour l'analyse des situations et de la différenciation sociale : ils cachent même la réalité socio-économique, puisqu'ils sont susceptibles de décrire une situation et son contraire même.

Derrière la statistique de la propriété foncière et du métayage, on peut – à partir de la méthode et des concepts que nous venons de présenter – distinguer trois situations significatives, trois formes de rapports de production :

– La rente foncière, avec son corollaire : le métayage traditionnel, qui persiste malgré la réglementation en vigueur, mais qui a connu une sévère régression, ou a été rejeté hors des périmètres de la réforme agraire.

– Le capitalisme foncier auquel se sont reconvertis certains rentiers exploitant leurs propriétés par le salariat et la mécanisation intense qui permet de réinvestir le profit tiré de l'exploitation de la terre. Cependant, tôt ou tard, ce réinvestissement du profit butte sur les limites de la mécanisation et surtout de la réforme agraire qui ne permet pas à l'exploitant d'étendre ses superficies, et le pousse à se transformer en capitaliste agraire.

– Le capitalisme agraire permet en effet de faire sauter ce verrou en occultant la terre en tant que capital et de déboucher sur des possibilités d'accumulation théoriquement sans limite. Alors qu'en l'absence de réforme agraire, il n'est qu'un moyen de constitution ou de confortation de la rente foncière et qu'il tend à se scléroser dans cette dernière forme, le capitalisme agraire devient, à l'occasion de la réforme agraire, une forme achevée de rapport de production, poursuivant sa finalité qui est l'accumulation, et sa vocation qui est d'absorber les anciennes formes périmées de rapports de production.

Une telle évolution, exemplaire, est cependant loin d'être achevée. Elle n'exclut pas de retournements toujours possibles : à la faveur des événements révolutionnaires de 1972, les anciens rentiers fonciers avaient repris possession de leurs terres ; et après 1974, il est probable que le nouveau pouvoir socialiste s'est efforcé d'imprimer sa marque sur une région qui, tout en étant le grenier à riz de Madagascar, est aussi en fin de compte son laboratoire d'expérimentation sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 – CHARMES (J.), « Métayage et capitalisme agraire sur les périmètres nord de la S.O.M.A.L.A.C. », 1975, *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, Série Sciences Humaines, vol. XII, n° 3, pp. 259-282.
- 2 – CHARMES (J.), « Evolution des modes de faire-valoir et transformation des structures sociales dans la région de l'Anony (Nord-Ouest du Lac Alaotra) », 1976, *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, Série Sciences Humaines, vol. XIII, n° 4, pp. 371-386.

- 3 - CHARMES (J), « Constitution de la rente foncière au lac Alaotra à Madagascar. I. - Première vague consécutive à l'abolition de l'esclavage, 1977, *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, Série Sciences Humaines, vol. XIV, n° 1, pp. 59-69.
- 4 - CHARMES (J.), « De l'ostentation à l'accumulation. Production et reproduction des rapports marchands dans les sociétés traditionnelles, à partir de l'analyse du surplus », 1977, in ouvrage collectif : *Essais sur la reproduction de formations sociales dominées*, Travaux et documents de l'O.R.S.T.O.M., n° 64, pp. 105-137.

2. RAPPORT DES DÉBATS

Francis SNYDER

Il n'est pas possible, dans le cadre de ce rapport, de rendre compte de tous les points de vue. Je me contenterai de rapporter les moments forts de la discussion et de résumer sous trois rubriques les réflexions sur la rente foncière. Dans la première rubrique j'évoquerai les questions de méthode qui me paraissent particulièrement importantes ; je détaillerai ensuite quelques formes de la rente foncière ; je présenterai enfin brièvement les propositions de recherche qui ont émergé de la discussion.

A) Les questions de méthode me paraissent d'autant plus importantes que, dans le rapport introductif, la question de la rente n'a pas été traitée de façon approfondie. Nous sommes, de ce point de vue, particulièrement redevables à J. Charmes d'avoir présenté dans son exposé une définition intéressante de la rente, mais aussi d'avoir aidé, dans la discussion, à la formulation claire de certaines questions méthodologiques. Celles-ci sont de trois ordres :

- les questions épistémologiques ;
- le problème de la définition des concepts de base (que je considère comme distinct du précédent) ;
- la mise en œuvre de méthodes destinées à approcher le problème de la rente dans les études de cas.

1. Ni la commission ni moi-même n'avons trouvé de réponses satisfaisantes aux questions épistémologiques.

A quelle (s) source (s) puiser les concepts nécessaires à la description du phénomène de la rente et à son explication théorique ? On peut estimer que toute étude de la rente foncière en Afrique (ou plus généralement toute étude des changements sociaux) doit recourir aux conceptions africaines de l'espace, des formes juridiques, etc. On peut aussi bien considérer qu'un compromis, qu'une harmonisation sont nécessaires entre les conceptions africaines et les conceptions non africaines afin d'aboutir à des conceptions véritablement « scientifiques » (encore qu'à titre personnel ce terme me paraisse suspect).

Le problème de l'historicité du concept de rente a occupé assez longue-



études réunies et présentées par
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Liste des membres du comité scientifique de préparation	8

PREMIÈRE PARTIE

LES ENJEUX INITIAUX

Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale

Introduction, par E. Le Roy	11
The initial stakes	13

CHAPITRE I

Rapport introductif aux journées d'études, par J.-P. Chauveau,
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique	17
2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère	26

CHAPITRE II

Approches thématiques

1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau	45
2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon	56
3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris	61
4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch	65
5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer	84

CHAPITRE III

Première discussion générale sur le rapport introductif

1. Interventions	91
2. Débats	92

DEUXIÈME PARTIE

L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.

Introduction, par E. Le Roy	97
-----------------------------------	----

CHAPITRE IV

Représentations autochtones de l'espace

1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe	101
2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela	115
3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane	118
4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe	120
5. Synthèse des débats, par E. Le Roy	122
6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux	126

CHAPITRE V

La logique foncière de l'État depuis la colonisation

- | | |
|---|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier..... | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley..... | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude..... | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy..... | 150 |

CHAPITRE VI

La rente foncière

- | | |
|---|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder..... | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris..... | 165 |

CHAPITRE VII

Agro-pastoralisme

- | | |
|---|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson..... | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire..... | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire..... | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire..... | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz..... | 212 |

CHAPITRE VIII

La mise en place des réformes agrofoncières

- | | |
|--|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang..... | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh..... | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli..... | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli..... | 263 |

6. Synthèse des débats, par E. Le Roy	264
7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu	269

CHAPITRE IX

Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.

1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob	281
2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz	293
3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier	301
4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié	308
5. Synthèse des débats, par E. Grégoire	311
6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel	315

CHAPITRE X

Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain

1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet	325
2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon	330
3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon	334
4. Synthèse des débats, par E. Le Bris	336

CHAPITRE XI

Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain

1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer	341
2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem	360
3. Rapport des débats, par E. Le Bris	370
4. Synthèse des débats, par E. Le Roy	372

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?

Introduction, par E. Le Roy 379

CHAPITRE XII

Discussion générale et bilan

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris 381
 2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy 382

CHAPITRE XIII

La question foncière en Afrique noire

- Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ? 391
 — Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière » 392
 — Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000 395

ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980 401
 2. Liste des organismes et des sigles 405
 3. Index des noms de groupes et de lieux 407
 4. Index des concepts 413
 5. Liste des cartes et des figures 420

ÉDITIONS KARTHALA

Collection MÉRIDIDIENS

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogowé au XIX^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV^e-XV^e siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

Collection SARABANDE (livres pour enfants)

Chouka la mangouste antillaise (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)